EXEMPLE N°5. Le retour des vautours dans les Cévennes

Les vautours peuplaient le ciel de la région des Causses jusqu'au XIX° siècle. Les derniers cas de reproduction dans la Jonte remontent à 1930 et le dernier signalement de l'espèce à 1945. Les causes de la disparition sont multiples (chasse ou braconnage, ingestion de produits toxiques qui ne leur étaient pas forcément destinés, disparition de nourriture car les cadavres de brebis sont amenés à l'équarrissage, etc...).

Évolution des populations nicheuses migratrices de vautour percnoptères en France.

En 2012, 85 couples ont été suivis et surveillés...

Plus qu'un seul couple dans l'Hérault.
Les causes de leur disparition et raréfaction sont avant tout la disparition des sources alimentaires (utilisaient les décharges et les restes d'abattoir, les restes des grands vautours sur les carcasses animales saines mises à disposition) et une grande sensibilité aux poisons, et aux rodenticides d'usage quasi partout.





Dès le début des années 80, le Parc national des Cévennes et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) mettent en œuvre la réintroduction du Vautour Fauve. Après un premier échec, l'opération réussie grâce à une méthode différente mise en œuvre. Les spécimens capturés ou récupérés blessés sont élevés en volière. Une fois les couples constitués le 2ème lâcher est un succès.

Fort de cette première expérience, en 1992, le Vautour Moine est lui aussi réintroduit dans la région. La population des 2 espèces s'établit aujourd'hui à environ 800 vautours fauves et 80 couples de vautours moines. Depuis 2012 une opération de lâcher de jeunes Gypaètes barbus et de vautours percnoptère a débuté.

Vautour fauve



Vautour moine

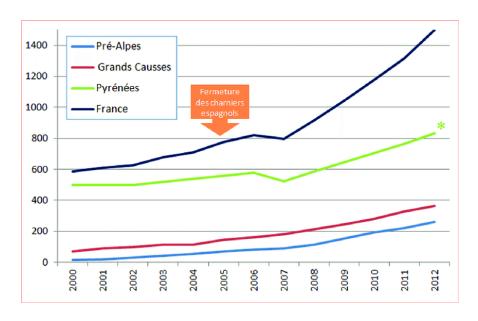


Vautour percnoptère



Gypaète barbu





Évolution des effectifs reproducteurs de Vautour fauve (nombre de couples nicheurs) dans les massifs français

Alimentation: Le rôle écologique de ces grands rapaces est très important. Les vautours se nourrissent de carcasses d'animaux morts aussi ce sont des éboueurs naturels utiles aux éleveurs car ils leurs évitent les services d'un équarrisseur.

Des charniers ont donc été aménagés afin de nourrir les vautours et ils ont été de plus imposés au parc par les autorités sanitaires. Ce sont des membres de la LPO ou du Parc national des Cévennes qui sont en charge de la collecte des bêtes. Depuis 1998, les éleveurs ont obtenu l'autorisation légale de construire leurs propres charniers (placette) sans passer par le système initialement mis en place au début de la réintroduction. Progressivement cette for mule individuelle va se substituer aux charniers initiaux.

